

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1960

13 août 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Advantage Financial S.A. | 94065 | Codex Events S.A. | 94080 |
| ALG Luxco S.à r.l. | 94054 | Cogefilux | 94039 |
| Asa Investments S.A. | 94035 | Cognizant Technology Solutions Luxem- | |
| Asars Constructions S.à r.l. | 94035 | bourg S.à r.l. | 94038 |
| Astree Partner S.A. | 94055 | Compagnie Immobilière de Weimerskirch | |
| Atramax Holding S.A. | 94034 | | 94036 |
| Baganza Investments S.A. | 94038 | Craven Properties S.à r.l. | 94078 |
| Besix Global Re S.A. | 94079 | Demifin S.A. | 94072 |
| Bioparticipations Développements S.à r.l. | | Denk [House] | 94078 |
| | 94038 | Dover Luxembourg Finance Sàrl | 94079 |
| Bioparticipations Développements S.à r.l. | | DSI International Sàrl (Luxembourg) | 94039 |
| | 94038 | Eccleston S.A. | 94039 |
| Bovasa S.A. | 94037 | Edmond de Rothschild Euroopportunities II | |
| Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l. .. | 94034 | S.C.A., SICAR | 94079 |
| Brown Investment S.A. | 94038 | Electrum S.à r.l. | 94040 |
| Bureau d'Etudes et de Services Techniques | | En Geo Consult S.à r.l. | 94039 |
| Ingénieurs-Conseils S.à r.l. | 94036 | Esteole Sàrl | 94040 |
| Calimax 1 S.A. | 94041 | Etna | 94040 |
| CanGro Holding S.à r.l. | 94034 | First Invest S.A. | 94040 |
| Cargotec Luxembourg S.à r.l. | 94036 | Flexihome S.A. | 94040 |
| Carma Lux S.A. | 94038 | Fracciona Holdings S.à r.l. | 94072 |
| Cavenagh | 94036 | Fredcat Investments | 94040 |
| Centimani Management Systems S.à r.l. | | Georgia Investments Property I S.à r.l. ... | 94041 |
| | 94036 | Mavica S.A. | 94037 |
| Centrum NS Luxembourg Sàrl | 94080 | Mexbrew Investment S.à r.l. | 94037 |
| CETHEM Groupe S.A. | 94074 | MM Artbook Printing & Repro | 94077 |
| CGN Holdings S.à r.l. | 94080 | Rafferty Corporation S.à r.l. | 94034 |
| Chernoye Morye Luxembourg S.à r.l. | 94080 | Smetana Holdings S.à r.l. | 94080 |
| Clairbio Capital Management S.A. | 94039 | Sprint Lux Holdings S.à r.l. | 94072 |
| Cleansecure S.A. | 94035 | Suisscourtage Luxembourg S.A. | 94037 |
| CMJ s.à r.l. | 94037 | T & E Gefahrtgutlogistik S.A. | 94037 |
| Codepa S.A., SPF | 94039 | Tres | 94069 |

Atramax Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.321.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATRAMAX HOLDING S.A.

Jacopo ROSSI / Gioacchino GALIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013084522/12.

(130104878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Rafferty Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.350.

Extrait du transfert de parts sociales en date du 17 Juin 2013.

Suite au contrat de transfert de parts sociales, il résulte que les sociétés suivantes:

1. Med Property Development S.L. ayant son siège à Pj. Josep Llovera numéro 4 Barcelone, Espagne détenteur de 169 parts sociales dans la société;

2. Inversiones Sauwasdee S.L. ayant son siège à Pj. Josep Llovera numéro 4 Barcelone, Espagne détenteur de 3 105 parts sociales dans la société;

3. Proyectos E Inversiones Decem S.L. ayant son siège à Pj. Josep Llovera numéro 4 Barcelone, Espagne détenteur de 6 101 parts sociales dans la société;

4. Inro S.A. ayant son siège à Santa Amelia numéro 4 Barcelone, Espagne détenteur de 3 125 parts sociales dans la société;

ont transférer de leur part sociales dans la société constituant l'intégralité des parts sociales de la société à:

Lomcorp S.A. ayant son siège sociale à Mariscal Lopez esq Cruz del Chaco PY numéro 3794, Ascuncion, Paraguay

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013084451/21.

(130104102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 100.461.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084538/11.

(130105231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

CanGro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.768,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.759.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084573/10.

(130104662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Asa Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.145.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 18 juin 2013:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer pour l'approbation des comptes annuels clos le 31.12.2012, le réviseur d'entreprises indépendant:

RSM Audit Luxembourg

Société à responsabilité limitée

6, rue Adolphe

L-1116 Luxembourg

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin en 2013 lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013084514/18.

(130104604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Asars Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.479.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2013 a reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société à responsabilité limitée Deloitte Audit, avec siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 67895, ce mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Certifié conforme

ASARS CONSTRUCTIONS SA R.L.

Société à responsabilité limitée

Rahim AGAAJANI

Gérant

Référence de publication: 2013084515/17.

(130104592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Cleansecure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.216.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 4 mai 2013.

1. Le mandat de commissaire aux comptes accordé à la société Tax Connected S.à r.l., ayant son siège social à 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 157488, est révoqué avec effet immédiat.

2. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes pour une période de six ans: la société Persky GmbH, ayant son siège social à 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 143543.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2013.

Cleansecure S.A.

Geert DIRKX / Wilko SCHOLTENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013084613/19.

(130104774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Cavenagh, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 153.733.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 juin 2013.

Pour le compte de Cavenagh

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013084576/12.

(130104991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Centimani Management Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTIMANI MANAGEMENT SYSTEMS S.à r.l.

Peter Bram RAUWERDA / Geert DIRKX

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013084578/12.

(130104960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Cargotec Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 163.676.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013084575/10.

(130104398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Compagnie Immobilière de Weimerskirch, Société Anonyme.Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084582/10.

(130104756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.
R.C.S. Luxembourg B 39.399.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084568/9.

(130104995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

CMJ s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4920 Bascharage, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 162.603.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084615/10.

(130105270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Bovasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2159 Luxembourg, 18, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 106.272.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084563/9.

(130104391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Mexbrew Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 174.652.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084945/9.

(130104500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Mavica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084961/9.

(130105196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Suisscourtage Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 136.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085144/9.

(130104501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

T & E Gefahrgutlogistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, am Scheerleck.
R.C.S. Luxembourg B 66.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085149/9.

(130104392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Baganza Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085348/9.

(130106191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Bioparticipations Développements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 111.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085369/9.

(130106104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Bioparticipations Développements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 111.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085370/9.

(130106105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Brown Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 84.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085382/9.

(130106392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Cognizant Technology Solutions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085416/9.

(130105928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Carma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.579.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085427/9.

(130105949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Clairbio Capital Management S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 78.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085452/9.

(130106103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Codepa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 25.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085459/9.

(130105831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Cogefilux, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 104.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085461/9.

(130105718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

DSI International Sàrl (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085492/9.

(130106369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

En Geo Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Münsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 157.565.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085503/9.

(130106353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Eccleston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 136.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085512/9.

(130106350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Electrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 42, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 27.781.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085519/9.

(130106155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Esteole Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 158.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085530/9.

(130106448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Etna, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.202.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085531/9.

(130106063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

First Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085558/9.

(130106398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Flexihome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 62.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085560/9.

(130106344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Fredcat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.120.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085564/9.

(130105472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Georgia Investments Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 113.361.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085572/9.

(130105717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Calimax 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 178.198.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of the month of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA LBO FUND V CORE FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris, represented by Ms Jennifer Ferrand, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10 June 2013, hereto annexed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the Shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "Calimax 1 S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Capital and Operations on capital.

Art. 5.1. Share capital amount and allotment

The issued share capital of the Company is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-) divided into (40,000) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1per Share divided into Classes as follows:

- 4,000 Class A Shares,
- 4,000 Class B Shares,
- 4,000 Class C Shares,
- 4,000 Class D Shares,
- 4,000 Class E Shares,
- 4,000 Class F Shares,
- 4,000 Class G Shares,
- 4,000 Class H Shares,
- 4,000 Class I Shares, and
- 4,000 Class J Shares,

and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

Art. 5.2. Increase and Reduction of the Share capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in these articles of incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this article), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

Art. 5.3. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 5.4. Authorised capital. The authorised capital of the Company is fixed at two hundred fifteen million Euros (EUR 215,000,000.-) (excluding the subscribed share capital of the Company) consisting of additional two hundred fifteen million (215,000,000) Shares (of either Class), each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The authorised share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors may from time to time, during the period starting on the date of the date of incorporation of the Company and ending on the fifth anniversary of the publication of the Memorial thereof (without prejudice to any renewal), increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue Shares (of existing Classes of Shares or create new Classes of Shares) within the authorised share capital. The board of directors, or any delegate (s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing shareholders. The general meeting has authorised the board of directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares (including but not limited upon the conversion of convertible instruments) within the authorised un-issued share capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such

action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Art. 6. Share certificates. The Company's Shares are in registered form and may not be converted into Shares in bearer form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of Shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 31 May of each year at 5.30 p.m. (Luxembourg time) and for the first time in 2014.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting, except that they may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder(s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman and a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the single signature of any director of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date they decided but not exceeding six years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2013.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decisions of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- an amount equal to 0.025 % of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then
- an amount equal to 0.050 % of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then
- an amount equal to 0.075 % of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then
- an amount equal to 0.1 % of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then
- an amount equal to 0.125 % of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then
- an amount equal to 0.15 % of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then
- an amount equal to 0.175 % of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then
- an amount equal to 0.2 % of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then
- an amount equal to 0.225 % of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then
- an amount equal to 0.250 % of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the Shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

Art. 21. Definitions. In these Articles, the following terms shall have the meaning set forth herebelow:

| | |
|----------------------------------|---|
| Available Amount | Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) - (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles |
| Class(es) or Class(es) of Shares | Means the Shares allotted pursuant to these articles of incorporation to the relevant class of Shares. |
| Interim Accounts | Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. |
| Interim Account Date | Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares. |
| Shares | Means the shares of the Company issued from time to time in accordance with these articles of incorporation. |

A reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

General words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words; and

The headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

| Subscriber | Number of shares subscribed | Payment |
|------------------------------------|--|--|
| AXA LBO FUND V CORE FCPR | 4,000 Class A Shares 4,000 Class B Shares 4,000 Class C Shares 4,000 Class D Shares 4,000 Class E Shares 4,000 Class F Shares 4,000 Class G Shares 4,000 Class H Shares 4,000 Class I Shares 4,000 Class J Shares | € 4,000 € 4,000 € 4,000 € 4,000 € 4,000 € 4,000 € 4,000 € 4,000 € 4,000 € 4,000 |
| Total: | 40,000 | € 40,000 |

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

The extraordinary resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith immediately taken the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting approving the accounts for the period ending on 31st December 2017 subject to the provisions of the articles of association of the Company:

| Name | Address | Title | Date of birth | City and country of birth |
|-----------------------|---|----------|------------------|---------------------------|
| Yann Chareton | Via Privata Fratelli Gabba, n° 1/A, 20121 Milan, Italy | Director | 8 January 1978 | Libreville, Gabon |
| Yann Bak | 20, place Vendôme, 75001 Paris, France | Director | 29 August 1979 | Douarnenez, France |
| Frank Przygodda | 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg | Director | 28 February 1968 | Bochum, Germany |
| Dermot Patrick Mulvin | 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg | Director | 14 January 1973 | Dublin, Ireland |

Second resolution

Mr Manfred Schneider, whose professional address is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg has been appointed statutory auditor until the annual general meeting approving the accounts for the period ending on 31st December 2013.

Third resolution

The registered office is fixed at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AXA LBO FUND V CORE FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris,

représentée par Mlle Jennifer Ferrand, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 juin 2013, ci-annexée.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «Calimax 1 S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital et Opérations sur le capital.

Art. 5.1 - Montant du capital social et allocation

Le capital émis de la Société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quarante mille (40.000) Actions d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) par Action, divisé en Classes comme suit:

- 4.000 Actions de Classe A;
- 4.000 Actions de Classe B;
- 4.000 Actions de Classe C;
- 4.000 Actions de Classe D;
- 4.000 Actions de Classe E;
- 4.000 Actions de Classe F;
- 4.000 Actions de Classe G;
- 4.000 Actions de Classe H;
- 4.000 Actions de Classe I; et
- 4.000 Actions de Classe J;

et avec les droits et obligations décrits dans les présents statuts.

Art. 5.2. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans la manière requise pour l'amendement des présents statuts comme cela est prescrit par les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions, y compris par l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises de ces Classes. En cas de rachat et d'annulation de Classes d'Actions, ces rachat et annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

En cas de réduction du capital par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre prévu par cet article) cette Classe d'Actions donnera droit aux porteurs de celle-ci au pro rata de leur détention dans cette Classe au Montant Disponible (dans les limites du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les porteurs d'Actions de la Classe d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible pour la Classe d'Actions en question au moment de l'annulation de la Classe en question sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires de la manière prévue pour la modification des statuts étant toutefois entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur au Montant Disponible.

La Valeur d'Annulation par Action deviendra due par la Société au moment du rachat et de l'annulation des Actions de la Classe en question.

Art. 5.3. Indivisibilité des Actions. Vis-à-vis de la Société, les Actions de la Société sont indivisibles puisqu'un seul propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique comme leur représentant vis-à-vis de la Société.

Art. 5.4. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent quinze millions d'euros (EUR 215.000.000,-) (excluant le capital social souscrit de la Société) consistant en deux cent quinze millions (215.000.000) d'Actions additionnelles (de toute Classe) d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles requises pour la modification de ces statuts. Le conseil d'administration ou tout délégué valablement nommé par le conseil d'administration, peut, de temps à autre durant la période commençant à la date de constitution de la Société et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la publication de celle-ci au Mémorial (sans préjudice d'un renouvellement), augmenter le capital souscrit dans les limites du capital social autorisé en émettant des Actions (de Classes d'Actions existantes ou en créant une nouvelle Classe d'Actions) à l'intérieur du capital autorisé. Le conseil d'administration ou tout délégué valablement nommé par le conseil d'administration, peut de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital autorisé en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son(ses) délégué(s) déterminera(ont) à sa (leur) discrétion, sans réserver de droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi aux actionnaires existants. L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à écarter, supprimer ou limiter tout droit de préférentiel de souscription des actionnaires prévus par la loi (y compris sans que cela soit limitatif dans le cas de conversion d'instruments convertibles) dans les limites du capital social autorisé mais non émis.

A chaque fois que le conseil d'administration agit de la sorte pour rendre effectif en tout ou partie l'augmentation de capital dans le cadre des présentes dispositions, l'article 5 des statuts sera amendé pour refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration adoptera ou autorisera les mesures nécessaires dans le but d'obtenir la publication d'un tel amendement conformément à la loi.

Art. 6. Certificats d'Actions. Les Actions de la Société sont sous forme nominative et ne peuvent pas être converties en actions au porteur.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces Actions. Des certificats établissant une telle inscription peuvent être délivrés aux actionnaires.

Les cessions d'Actions peuvent être effectuées par une inscription dans le registre des actionnaires de la Société sur présentation du certificat ou des certificats émis en relation avec les actions de la Société ensemble avec un contrat de cession donnant satisfaction à la Société ou par déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des porteurs de procuration.

La Société peut racheter ses Actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque Action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 31 mai de chaque année à 17:30 heures (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2014.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles pourront être tenues à l'étranger si, selon le jugement final et absolu du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider de nommer des administrateurs de deux classes 19 différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de(s) l'actionnaire(s).

Dans le cas où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs administrateurs durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut également, avec l'assentiment unanime, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication. L'ensemble formera le procès-verbal établissant la preuve de la décision.

Dans le cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer,

ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur de la Société et, dans le cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident mais n'excédant pas six ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et aux temps et lieu qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Le compte de prime peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de prime au compte de réserve légale.

Dans le cas où un dividende est déclaré, ce dividende sera alloué et payé comme suit:

- un montant égal à 0,025% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe A sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe A au pro rata de leurs Actions de Classe A; puis
- un montant égal à 0,050% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe B sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe B au pro rata de leurs Actions de Classe B; puis
- un montant égal à 0,075% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe C sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe C au pro rata de leurs Actions de Classe C; puis
- un montant égal à 0,1% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe D sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe D au pro rata de leurs Actions de Classe D; puis

- un montant égal à 0,125% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe E sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe E au pro rata de leurs Actions de Classe E; puis
- un montant égal à 0,15% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe F sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe F au pro rata de leurs Actions de Classe F; puis
- un montant égal à 0,175% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe G sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe G au pro rata de leurs Actions de Classe G; puis
- un montant égal à 0,2% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe H sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe H au pro rata de leurs Actions de Classe H; puis
- un montant égal à 0,225% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe I sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe I au pro rata de leurs Actions de Classe I; puis
- un montant égal à 0,250% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe J sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe J au pro rata de leurs Actions de Classe J; puis

le solde du montant total distribué sera alloué en intégralité aux actionnaires de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse (c.à.d. les Actions de Classe J en premier, puis s'il n'y a pas d'Actions de Classe J, les Actions de Classe I et dans cette ordre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Actions de Classe A).

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Une fois que toutes les dettes, charges et frais de la liquidation seront couverts, le solde éventuel sera versé aux porteurs d'Actions de la Société.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 20. Actionnaire unique. Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

Art. 21. Définitions. Dans ces statuts, les termes suivants auront le sens qui leur est donné ci-dessous:

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes d'Actions devant être annulées mais réduit de (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux statuts, à chaque fois qu'établi dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon que:

$$MD = (BN + PR + RC) - (P + RL)$$

où:

MD: Montant Disponible

BN: bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

PR: toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC: le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe d'Actions devant être annulée

P: pertes (y compris les pertes reportées)

RL: toute somme devant être placée en réserve en vertu des exigences posées par la loi ou les statuts.

Classe(s) ou Classe(s) d'Actions Signifie les Actions allouées conformément aux présents statuts à la classe (ou aux classes) d'Actions considérée(s).

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires Signifie une date supérieure à huit (8) jours avant la Intérimaires date du rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.

Actions Signifie les actions émises par la Société de temps à autre conformément aux présents statuts.

Une référence à:

(a) au masculin inclura le féminin;

(b) (sauf si le contexte le requiert autrement) au singulier inclura le pluriel et vice-versa;

(c) une "personne" inclura une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toute modification afférente et toute nouvelle mise en vigueur (avec ou sans modification).

On ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des termes généraux.

Les titres dans ces statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

| Souscripteur | Nombre d'actions souscrites | Paiement |
|------------------------------------|--------------------------------|----------|
| AXA LBO FUND V CORE FCPR | 4.000 Actions de Classe A | € 4.000 |
| | 4.000 Actions de Classe B | € 4.000 |
| | 4.000 Actions de Classe C | € 4.000 |
| | 4.000 Actions de Classe D | € 4.000 |
| | 4.000 Actions de Classe E | € 4.000 |
| | 4.000 Actions de Classe F | € 4.000 |
| | 4.000 Actions de Classe G | € 4.000 |
| | 4.000 Actions de Classe H | € 4.000 |
| | 4.000 Actions de Classe I | € 4.000 |
| | 4.000 Actions de Classe J | € 4.000 |
| Total: | 40.000 | € 40.000 |

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Décisions extraordinaires de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a immédiatement pris les décisions suivantes.

Première décision:

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

| Nom | Adresse | Profession | Date de naissance | Pays et lieu de naissance |
|-----------------------|--|----------------|-------------------|------------------------------|
| Yann Chareton | Via Privata Fratelli Gabba, n° 1/A, 20121 Milan, Italie | administrateur | 8 janvier 1978 | Libreville, Gabon |
| Yann Bak | 20, place Vendôme, 75001 Paris, France | administrateur | 29 août 1979 | Douarnenez, France |
| Frank Przygodda | 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg | administrateur | 28 février 1968 | Bochum, Allemagne |
| Dermot Patrick Mulvin | 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg | administrateur | 14 janvier 1973 | Dublin, Irlande |

Deuxième résolution:

Manfred Schneider, domicilié professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: J. Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2013. Relation: DIE/2013/7685. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013084571/728.

(130104515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

ALG Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.398.

L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital Fund X, L.P., une limited partnership constituée suivant les les des Iles Caïmanes, ayant son siège social à Walkers House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY - KY1-9002, Cayman Islands, et, inscrite auprès du Exempted Limited Partnership Cayman Islands Registrar sous le numéro WK-20846 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Anna Fox, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de ALG Luxco S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 174.398, constituée suivant acte notarié en date du 12 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 561 du 7 mars 2013.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 4.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" 4.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« 4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle des gérants de la Société, Ruth Springham et Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fox, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2013. REM/2013/1018. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084495/51.

(130104251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Astree Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 89, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.187.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre juin,

Par devant Maître Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

ONT COMPARU:

CLIMA-PARTICIPATIONS, S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.641, ici représentée par son gérant unique M. Jos Theysen, né le 4 août 1952 à Luxembourg, demeurant 13, rue du Château, L-6922 Berg.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «ASTREE PARTNER S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations de courtage en matière d'assurances, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées, ainsi que toutes prestations de services et opérations favorisant le développement de cette activité, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, ainsi qu'à la gestion de patrimoine par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment,

les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-), représenté par soixante mille (60.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, de classe A ou de classe B, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La classe A doit être composée de résidents du Luxembourg.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur classe, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à

l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que (i) si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si (ii) au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, incluant le vote d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par (i) un administrateur de classe A conjointement avec un administrateur de classe B ou (ii) par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale).

L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième vendredi de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

CLIMA-PARTICIPATIONS, S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.641, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire soixante mille (60.000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-).

Le montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent dix euros (EUR 1.110,- €).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société pour une durée de six (6) ans:
- M. Joseph Theysen, gérant de sociétés, né le 4 août 1952 à Luxembourg, demeurant à L-6922 Berg, 13, rue du Château;
2. ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 2 place de Strasbourg à L-2562 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B110.675, est nommé en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée d'un an;
3. Le siège social de la Société est établi au 89, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise et que, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fait foi.

Fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of June.

Before us, Maître Arrensdorff notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CLIMA-PARTICIPATIONS, S.A R.L., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 42.641. here represented by its sole manager Mr. Jos Theysen, born on August 4 1952 in Luxembourg and residing L-6922 Berg, 13, rue du Château. The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is «ASTREE PARTNER S.A.» (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the realisation of all brokerage operations in the insurance sector, through one or more duly authorised individuals, as well as all services and operations promoting the development of this activity, pursuant to the dispositions of the amended Law of 6 December 1991 related to the insurance sector, as well as wealth management through duly authorised individuals. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at sixty thousand euro (EUR 60,000.-), represented by sixty thousand (60,000.-) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, of class A and of class B, who need not be shareholders. The class A shall be composed of Luxembourg resident directors.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, class, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by (i) any class A director together with

(ii) any class B director or (ii) by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if (i) a majority of its members is present or represented and if (ii) at least one class A director and one class B director are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A director together with any class B director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by (i) any class A director together with any class B director or by (ii) the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Memorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits -Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

CLIMA-PARTICIPATIONS, S.A R.L., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 42.641, represented as stated above, subscribes to by sixty thousand (60,000.-) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-).

The amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred and ten euro (EUR 1.110,- €).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole director of the Company for a period of six (6) years:

- Mr. Joseph Theysen, corporate director, born on August 4 1952 in Luxembourg, and residing L-6922 Berg, 13, rue du Château;

2. ALTER AUDIT S.à r.l., having its registered office at 2 place de Strasbourg in L-2562 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.675, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of one Year;

3. The registered office of the Company is set at 89, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in French, followed by an English version and, in case of divergences between the English text and the French text, the French text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Signé: THEYSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 27012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084521/543.

(130104324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.545.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth of June,

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Advantage Financial S.A., a Luxembourg joint stock company (société anonyme), having its registered office at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139.545 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of 27 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 July 2008 under number 1724. The articles of incorporation have last been modified pursuant to a notarial deed dated 16 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 February 2013 under number 326.

The general meeting was opened at 6.40 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

in the chair, who appointed as secretary Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The general meeting appointed as scrutineer Mrs Karola Bôhm, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 4. Purpose.**

(1) The purpose of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of private portfolio managers, in accordance with the provisions of Art. 24-3 of the Law of 5 April 1993, as amended (the "Banking Act"), under any form and all operations related thereto. The Company's activity may consist in:

(a) Managing portfolios in accordance with mandates given by clients on a discretionary client-by-client basis where such portfolios include one or more financial instruments, and

(b) Acting as an investment adviser in accordance with Art. 24 Banking Act while providing personal recommendations to a client, either at the initiative of the investment firm, or upon request of that client, in respect of one or more transactions relating to financial instruments, and

(c) Acting as a broker in financial instruments in accordance with Art. 24-1 Banking Act while receiving or transmitting orders in relation to one or more financial instruments, without holding funds or financial instruments of the clients. This activity includes bringing two or more parties together with a view to the conclusion of a transaction between the parties.

(d) Acting as a commission agent in accordance with Art. 24-2 Banking Act while executing on behalf of clients of orders in relation to one or more financial instruments. Execution of orders on behalf of clients means acting to conclude agreements to buy or sell one or more financial instruments on behalf of clients.

(2) The Company may further act as distributors of units/shares in UCIs according to Art. 24-7 Banking Act by distributing units/shares of UCIs admitted to trading in Luxembourg. This activity shall include accepting or making payments and also performing of the activity of registrar agent according to Art. 25 Banking Act.

(3) The Company may further, in accordance with Art. 28-10 paragraph 1 and 3 Banking Act, act as a professional providing company formation and management services by engaging in the provision of services relating to the formation or management of one or more companies.

(4) The Company may further, in accordance with Art. 29-1 Banking Act, act as client communication agent by being engaged in the provision of services as for example production, maintenance or destruction of confidential documents intended for the personal intention of clients of credit institutions, PFS, payment institutions, insurance undertakings, reinsurance undertakings, contributors, members of beneficiaries of pension funds and investors in UCIs, SIFs, investment companies in risk capital and authorised securitisation undertakings.

(5) The Company may further, in accordance with Art. 29-2 Banking Act, act as administrative agents of the financial sector while providing on behalf of credit institutions, PFS, payment institutions, UCIs, pension funds, SIFs investment companies in risk capital, authorised securitization undertakings, insurance undertakings or reinsurance undertakings, established under Luxembourg Law or foreign law, pursuant to a sub-contract, of administration services forming an integral part of the business activities of the originator.

(6) To the extent permitted by law and subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

(7) The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly to its purpose."

2) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following

Resolution:

After having obtained an extension of the Company's license as professional of the financial sector by the Minister of Finance on 10 June 2013 the general meeting has to amend the purpose of the Company, and thus, resolves to replace article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« Art. 4. Purpose.

(1) The purpose of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of private portfolio managers, in accordance with the provisions of Art. 24-3 of the Law of 5 April 1993, as amended (the "Banking Act"), under any form and all operations related thereto. The Company's activity may consist in:

(a) Managing portfolios in accordance with mandates given by clients on a discretionary client-by-client basis where such portfolios include one or more financial instruments, and

(b) Acting as an investment adviser in accordance with Art. 24 Banking Act while providing personal recommendations to a client, either at the initiative of the investment firm, or upon request of that client, in respect of one or more transactions relating to financial instruments, and

(c) Acting as a broker in financial instruments in accordance with Art. 24-1 Banking Act while receiving or transmitting orders in relation to one or more financial instruments, without holding funds or financial instruments of the clients. This activity includes bringing two or more parties together with a view to the conclusion of a transaction between the parties.

(d) Acting as a commission agent in accordance with Art. 24-2 Banking Act while executing on behalf of clients of orders in relation to one or more financial instruments. Execution of orders on behalf of clients means acting to conclude agreements to buy or sell one or more financial instruments on behalf of clients.

(2) The Company may further act as distributors of units/shares in UCIs according to Art. 24-7 Banking Act by distributing units/shares of UCIs admitted to trading in Luxembourg. This activity shall include accepting or making payments and also performing of the activity of registrar agent according to Art. 25 Banking Act.

(3) The Company may further, in accordance with Art. 28-10 paragraph 1 and 3 Banking Act, act as a professional providing company formation and management services by engaging in the provision of services relating to the formation or management of one or more companies.

(4) The Company may further, in accordance with Art. 29-1 Banking Act, act as client communication agent by being engaged in the provision of services as for example production, maintenance or destruction of confidential documents intended for the personal intention of clients of credit institutions, PFS, payment institutions, insurance undertakings, reinsurance undertakings, contributors, members of beneficiaries of pension funds and investors in UCIs, SIFs, investment companies in risk capital and authorised securitisation undertakings.

(5) The Company may further, in accordance with Art. 29-2 Banking Act, act as administrative agents of the financial sectors by providing on behalf of credit institutions, PFS, payment institutions, UCIs, pension funds, SIFs investment

companies in risk capital, authorised securitization undertakings, insurance undertakings or reinsurance undertakings, established under Luxembourg Law or foreign law, pursuant to a sub-contract, of administration services forming an integral part of the business activities of the originator.

(6) To the extent permitted by law and subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

(7) The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly to its purpose."

There being no other business, the meeting is closed at 6.55 p.m..

Whereof, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day set out at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Advantage Financial S.A., une société anonyme ayant son siège social à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.545 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte notarié du 27 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juillet 2008, sous le numéro 1724. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 16 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 février 2013, sous le numéro 326.

L'assemblée générale a été ouverte à 18.40 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Chris Oberhag, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Madame Karola Böhm, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Modification de l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. L'objet.

(1) L'objet de la Société est de poursuivre toutes les activités relatives à celles d'un gérant de fortunes, conformément aux dispositions de l'article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y relatives. Les activités de la Société peuvent consister dans la:

(a) Gestion discrétionnaire et individualisée de portefeuilles incluant un ou plusieurs instruments financiers, dans le cadre de mandats donnés par des clients, et

(b) Agir à titre de conseiller en investissement conformément à l'article 24 de la loi sur le secteur financier en fournissant des recommandations personnelles à un client, soit à l'initiative de la société d'investissement, soit à la demande de ce client, en ce qui concerne une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers, et

(c) Agir à titre de courtier en instruments financiers conformément à l'article 24-1 de la loi sur le secteur financier en recevant ou en transmettant, des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sans détenir des fonds ou des instruments financiers des clients. Cette activité comprend la mise en relation de deux ou plusieurs parties permettant ainsi la réalisation d'une transaction entre les parties.

(d) Agir à titre de commissionnaire conformément à l'article 24-2 de la loi sur le secteur financier en exécutant pour le compte de clients des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers. Par exécution d'ordres pour le compte de clients on entend le fait de conclure des accords d'achat ou de vente d'un ou de plusieurs instruments financiers pour le compte de clients.

(2) La Société pourra également agir en tant que distributeurs de parts d'OPC conformément à l'article 24-7 de la loi sur le secteur financier en distribuant des parts d'OPC admis à la commercialisation au Luxembourg. Cette activité inclura l'acceptation ou l'exécution de paiements ainsi que l'exercice de l'activité d'agent teneur de registre conformément à l'article 25 de la loi sur le secteur financier.

(3) La Société pourra également, conformément à l'article 28-10, paragraphe 1 et 3 de la loi sur le secteur financier, agir en tant que professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, en fournissant des services ayant trait à la constitution ou à la gestion d'une ou de plusieurs sociétés.

(4) La Société pourra également, conformément à l'article 29-1 de la loi sur le secteur financier, agir en tant qu'agent de communication à la clientèle en fournissant des services comme la production, l'entretien ou la destruction de documents confidentiels, destinés à l'attention personnelle de clients d'établissements de crédit, de PSF, d'établissements de paiement, d'entreprises d'assurance, d'entreprises de réassurance, de cotisants, affiliés ou bénéficiaires de fonds de pension et d'investisseurs dans des OPC, FIS, sociétés d'investissement en capital à risque et organismes de titrisation agréés.

(5) La Société pourra également, conformément à l'article 29-2 de la loi sur le secteur financier, agir en tant qu'agent administratif du secteur financier en effectuant pour le compte d'établissements de crédit, PSF, établissements de paiement, OPC, fonds de pension, FIS, sociétés d'investissement en capital à risque, organismes de titrisation agréés, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger, conformément à un contrat de sous-traitance, des services administratifs qui font partie intégrante des activités commerciales du donneur d'ordre.

(6) Dans la mesure où la loi le permet et sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, la Société pourra également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

(7) La Société peut réaliser, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, toutes activités commerciales, industrielles ou financières, qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement à cet objet."

(2) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présents statuts les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution:

Après avoir obtenu une extension de la licence professionnel du Secteur Financier par le Ministre des Finances en date du 10 Juin 2013, l'assemblée doit dès lors changer l'objet de la Société et décide de modifier l'article 4 des statuts de la société comme suit:

« Art. 4. Objet.

(1) L'objet de la Société est de poursuivre toutes les activités relatives à celles d'un gérant de fortunes, conformément aux dispositions de l'article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y relatives. Les activités de la Société peuvent consister dans la:

(a) Gestion discrétionnaire et individualisée de portefeuilles incluant un ou plusieurs instruments financiers, dans le cadre de mandats donnés par des clients, et

(b) Agir à titre de conseiller en investissement conformément à l'article 24 de la loi sur le secteur financier en fournissant des recommandations personnelles à un client, soit à l'initiative de la société d'investissement, soit à la demande de ce client, en ce qui concerne une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers, et

(c) Agir à titre de courtier en instruments financiers conformément à l'article 24-1 de la loi sur le secteur financier en recevant ou en transmettant, des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sans détenir des fonds ou des instruments financiers des clients. Cette activité comprend la mise en relation de deux ou plusieurs parties permettant ainsi la réalisation d'une transaction entre les parties.

(d) Agir à titre de commissionnaire conformément à l'article 24-2 de la loi sur le secteur financier en exécutant pour le compte de clients des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers. Par exécution d'ordres pour le compte de clients on entend le fait de conclure des accords d'achat ou de vente d'un ou de plusieurs instruments financiers pour le compte de clients.

(2) La Société pourra également agir en tant que distributeurs de parts d'OPC conformément à l'article 24-7 de la loi sur le secteur financier en distribuant des parts d'OPC admis à la commercialisation au Luxembourg. Cette activité inclura

l'acceptation ou l'exécution de paiements ainsi que l'exercice de l'activité d'agent teneur de registre conformément à l'article 25 de la loi sur le secteur financier.

(3) La Société pourra également, conformément à l'article 28-10, paragraphe 1 et 3 de la loi sur le secteur financier, agir en tant que professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, en fournissant des services ayant trait à la constitution ou à la gestion d'une ou de plusieurs sociétés.

(4) La Société pourra également, conformément à l'article 29-1 de la loi sur le secteur financier, agir en tant qu'agent de communication à la clientèle en fournissant des services comme la production, l'entretien ou la destruction de documents confidentiels, destinés à l'attention personnelle de clients d'établissements de crédit, de PSF, d'établissements de paiement, d'entreprises d'assurance, d'entreprises de réassurance, de cotisants, affiliés ou bénéficiaires de fonds de pension et d'investisseurs dans des OPC, FIS, sociétés d'investissement en capital à risque et organismes de titrisation agréés.

(5) La Société pourra également, conformément à l'article 29-2 de la loi sur le secteur financier, agir en tant qu'agent administratif du secteur financier en effectuant pour le compte d'établissements de crédit, PSF, établissements de paiement, OPC, fonds de pension, FIS, sociétés d'investissement en capital à risque, organismes de titrisation agréés, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger, conformément à un contrat de sous-traitance, des services administratifs qui font partie intégrante des activités commerciales du donneur d'ordre.

(6) Dans la mesure où la loi le permet et sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, la Société pourra également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

(7) La Société peut réaliser, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, toutes activités commerciales, industrielles ou financières, qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement à cet objet."

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.55 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 juin 2013. REM/2013/1050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013084463/256.

(130105073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Tres, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 69.713.

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par devant, Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de TRES, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, Grand-Duché de Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.713 (la «Société»). La Société a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 29 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 542, du 15 juillet 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2201, du 10 septembre 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marco Caldana, courtier en assurance, avec adresse professionnelle à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Claus Marco, administrateur, avec adresse professionnelle au L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller; et

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Monsieur Andrea Tassisto, employé, avec adresse professionnelle au L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le président demande au notaire d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Restructuration du capital social.
- 2.- Augmentation du capital social.
- 3.- Insertion d'un capital autorisé.
- 4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts et insertion d'un nouvel article 5bis.
- 5.- Divers.

II. Le nom des actionnaires et le nombre d'actions détenues par eux sont inscrits dans une liste de présence signée par les actionnaires présents, et par les membres de l'Assemblée; laquelle liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, par les membres du bureau, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les trente et une (31) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes à l'Assemblée.

L'Assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de restructurer le capital social de sorte que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune seront remplacées par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-neuf mille Euros (69.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR), à un montant de cent mille Euros (100.000,-EUR) par l'émission de soixante-neuf mille (69.000) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale de un euros (1,-EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes de la Société, (les «Nouvelles Actions»).

Souscription - Libération

Les actionnaires actuels de la Société, tels qu'ils sont indiqués sur la liste de présence, déclarent souscrire l'intégralité des soixante-neuf mille (69.000) Nouvelles Actions, ayant chacune une valeur nominale de un euro (1.-EUR).

Le montant total des Nouvelles Actions souscrites a été entièrement payé moyennant un apport en numéraire de sorte que la somme de soixante-neuf mille euros (69.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, d'introduire un capital autorisé de cinq cent mille euros (500.000,-EUR) dans l'article 5 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale modifie l'article 5 des statuts de la Société et insert un nouvel article 5bis comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à cinq cent mille euros (500.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par émission d'obligations convertibles en actions ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 5bis. L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit les offrir préalablement aux autres actionnaires dans une lettre recommandée envoyée au conseil d'administration, qui la continuera immédiatement aux actionnaires par courrier recommandé. Si le cessionnaire est non-actionnaire l'offre indiquera notamment de manière précise:

- L'identité du candidat cessionnaire

- Le nombre d'actions que le candidat cessionnaire entend acquérir

- Le prix que le candidat cessionnaire propose de payer pour ces actions (ou de contre-prestation non constituée par un versement d'une somme d'argent, l'évaluation de cette contre-valeur en espèces, sinon en cas d'absence de prix, la valeur au prorata des actions à céder dans l'avoir social du dernier bilan approuvé).

- Les conditions de paiement et les autres conditions qui régissent la cession proposée des actions.

Les actionnaires doivent prendre position par rapport à cette offre endéans les deux mois de la réception. En cas de refus d'agrément du candidat cessionnaire, les actionnaires pourront soit racheter les actions offertes soit désigner un ou plusieurs tiers auxquels le cédant sera tenu de céder ses actions.

Les héritiers ou ayants cause d'un actionnaire décédé doivent dans les trois mois et quarante jours solliciter l'agrément par tous les autres actionnaires par l'entremise du conseil d'administration. A défaut d'agrément unanime ils sont tenus de céder les actions aux autres actionnaires ou à des tiers par eux désignés.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires ceux des actionnaires qui sont intéressés à un rachat peuvent racheter l'ensemble des actions offertes en proportion des actions détenues par eux. Pour la détermination de cette proportion ni les actions rachetées, ni celles des actionnaires qui ne seraient pas intéressés au rachat ne seront prises en considération.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires les modalités et conditions de la cession résulteront d'une convention sous seing privé entre les actionnaires. En particulier le prix sera celui fixé dans cette convention ou, à défaut, le prix déterminé par des experts sur base de l'avoir social du dernier bilan approuvé.

En l'absence de convention chaque actionnaire peut désigner un expert à condition de le faire endéans la quinzaine de l'envoi de la prise de position prévue à l'alinéa 3. Les experts doivent désigner un expert supplémentaire si ceci est requis pour les départager. A défaut d'accord des experts sur la personne de l'expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Tous les experts doivent être choisis parmi la liste des Réviseurs d'Entreprises ou Experts comptables agréés à Luxembourg.»

Inscription

Ensuite l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à procéder aux différentes écritures dans le registre des actionnaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de mille cent treize euros (1.185,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: M.CALDANA, M.CLAUS, A:TASSISTO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2013. Relation: LAC/2013/23142. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084402/128.

(130103726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Demifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 68.270.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur au sein de la société anonyme DEMIFIN S.A. ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 68270.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2013.

Angelo ZITO.

Référence de publication: 2013084649/10.

(130104486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**Fracciona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sprint Lux Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.974.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June,

before us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajetlake Island, Ajetlake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960, registered with the Registrar of Corporations of the Republic of the Marshall Islands under number 920006 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the tenth of June 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Sprint Lux Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 8 March 2013, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175974 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the Company's corporate name from «Sprint Lux Holdings S.à r.l.» to «Fracciona Holdings S.à r.l.».

2 To amend the last paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the corporate name.

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the Company's corporate name from «Sprint Lux Holdings S.à r.l.» to «Fracciona Holdings S.à r.l.».

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the last paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the corporate name. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company will exist under the name of «Fracciona Holdings S.à r.l.».

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de juin,
par-devant nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Apollo EPF II Partnership, une société régie par les lois de la république des Iles Marshall, ayant son siège social au Trust Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH 96960 et inscrite au Registrar of Corporations of the Republic of the Marshall Islands sous le numéro 92006 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par M. Jean-Paul Schmit, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le dix juin 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Sprint Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 mars 2013, pas encore publié, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 175974 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination sociale de la Société de «Sprint Lux Holdings S.à r.l.» en «Fracciona Holdings S.à r.l.».

2 Modification du dernier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société, afin de refléter la modification de la dénomination.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Sprint Lux Holdings S.à r.l.» en «Fracciona Holdings S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le dernier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société pour refléter la modification de la dénomination. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"La Société adopte la dénomination «Fracciona Holdings S.à r.l.»"

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27448.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013084326/95.

(130103601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

CETHEM Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 57, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 178.205.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Claude FAYOLLE, ingénieur, demeurant à F-62140 Clamart, 11, Square de Fontenay (France),
ici représenté par Monsieur Patrick WILWERT, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, requiert le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de CETHEM Groupe S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le conseil, la conception et l'exécution de travaux en aménagement de cliniques et hôpitaux.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Jean Claude FAYOLLE, préqualifié, et libérées à concurrence de quarante-huit virgule trente-huit pour cent (48,38%) par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le prèdit comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le siège social est établi à L-3450 Dudelange, 57, rue du Commerce.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Jean Claude FAYOLLE, ingénieur, né à Montluçon (France), le 7 février 1945, demeurant à F-62140 Clamart, 11, Square de Fontenay (France).

- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B 131410.

- 5.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick WILWERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2013. Relation GRE/2013/2571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013084603/200.

(130104652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

MM Artbook Printing & Repro, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3324 Bivange, 8A, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.704.

Beschluss der Geschäftsleitung vom 3. Juni 2013

Die Geschäftsleitung der Gesellschaft hat am 3. Juni 2013 beschlossen, den Sitz ihrer Niederlassung im Großherzogtum Luxemburg die unter MM Artbook Printing & Repro firmiert zum 1. Juni 2013 zu verlegen.

Der Sitz der Niederlassung ist ab dem 1. Juni 2013 an folgender Adresse:

L-3324 BIVANGE, 8a, rue Edward Steichen.

Bivange, den 3. Juni 2013.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2013084150/15.

(130103769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Craven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.797.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 26 juin 2013, avec effet à ce jour, que la société Holie Limited a cédé 800 parts sociales ordinaires et 200 parts sociales privilégiées qu'elle détenait dans la société Craven Properties S.à. r.l. à la société Achadas Worldwide Inc., ayant son siège social à OMC Chambers Wickham's Cay 1, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

La société Achadas Worldwide Inc. devient alors l'associé unique de la société Craven Properties S.à r.l. en détenant 800 parts sociales ordinaires et 200 parts sociales privilégiées.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013084630/17.

(130104930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Denk [House], Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 133.577.

—
Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwölften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung G & R Soparfi S.à r.l., mit Sitz in L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herr Günter SCHMITZ, Schreinermeister, berufsansässig in L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.

Welche Komparentin als alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DENK [HOUSE]" mit Sitz in L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener,

gegründet vermittelt Urkunde des amtierenden Notars im damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich am 9. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2887 vom 12. Dezember 2007, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 133.577.

den amtierenden ersucht nachfolgende Anteilsabtretung zu beurkunden:

Anteilsabtretung

G & R Soparfi S.à r.l., vorbenannt, tritt zehn (10) ihrer insgesamt 100 Anteile an den ebenfalls erschienen dies annehmenden Herrn Armin LEINEN, Diplomkaufmann, als Zessionar, wohnhaft in D-54338 Schweich, Schweicherstraße 32, ab.

Der Zessionar tritt den Genuss die Gesellschaftsanteile rückwirkend zum ersten Januar 2013 an und hat folglich ab diesem Datum Anrecht auf die Erträge inkl. Gewinnvorträge der Vorjahre sowie die Anteils- bzw. Vermögenswerte.

Gegenwärtiger Verkauf findet statt zu dem zwischen Parteien unter Privatschrift vereinbarten Preis.

Annahme

G & R Soparfi S.à r.l. vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Günter Schmitz, vorbenannt, erklärt in dieser Eigenschaft die Anteilsabtretung namens der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches im Rahmen vom Artikel 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften

Der Geschäftsführer erklärt des Weiteren, daß ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend der vorstehenden Anteilsabtretung vorliegt.

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 463.- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. SCHMITZ, A. LEINEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28056. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084651/43.

(130104412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dover Luxembourg Finance Sàrl

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013084641/11.

(130104821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Besix Global Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.870.

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2013

- L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateur de M. Paul MOUTON, M. Frédéric DE SCHREVEL, M. Thierry MIGEOTTE, M. Yannick ZIGMANN jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2014 statuant sur les comptes 2013.

- L'Assemblée reconduit le mandat du Réviseur d'entreprises MAZARS jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2014 statuant sur les comptes 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013084535/15.

(130104484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.205.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 mars 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013084665/14.

(130104732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**CGN Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Smetana Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 169.686.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mars 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013084605/14.

(130104672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Chernoye Morye Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 112.134.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées en date du 19 Juin 2013:

- John Broadhurst Mills a démissionné de sa fonction de gérant de class B avec effet au 19 Juin 2013.
- Laure Paklos, demeurant à 58 rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, a été nommée pour une durée indéterminée en tant que gérant de classe B avec effet au 19 Juin 2013.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013084606/15.

(130104598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Centrum NS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 85.523.

EXTRAIT

En date du 14 juin 2013, les associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marta Ventura en tant que gérante B de la Société est acceptée avec effet au 31 mai 2013,
- Laurent Baucou et Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont élus gérants B de la Société, avec effet au 31 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013084598/13.

(130104819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Codex Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5411 Canach, 36, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 74.399.

L'assemblée du 06 juin 2013 prend note des changements d'adresses de
Monsieur Risch Patrick de l'adresse L-5852 Hesperange, 25, rue d'Iltzig vers l'adresse L- 5839 Fentange, 2, Duelemer
Bach

Monsieur Thill René de l'adresse L- 1216 Howald, 6, rue Bartholmy vers d'adresse L- 1467 Howald, 44, rue Henri
Entrimger

Référence de publication: 2013084619/12.

(130104631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.